

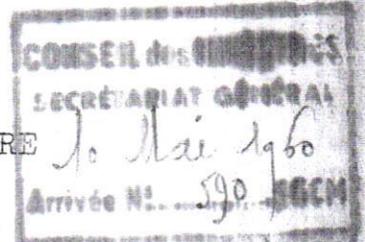
PG/MM.-  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES  
-----

II) ECRET DU I) REMIER II) INISTRE

II) NNEE 1960 ( II) /° I29 /PCM/MI.-

SOMMAIRE :  
a/s  
Nomination.-  
--:

E I) REMIER II) INISTRE



VU la Loi N°59/3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey;  
VU la Loi N°59/16 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;  
VU le Décret N°102/PCM/MI du 20 Avril 1960 nommant Mr. JOSQUIN, Commandant de Cercle d'ALLADA;  
VU les nécessités de Service;  
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;  
Le Conseil des Ministres entendu :

- II) E C R E T E -  
-----

ARTICLE 1er.- Mr. JOSQUIN Jacques, Administrateur de la F.O.M., 6ème échelon, actuellement Commandant de Cercle d'ALLADA, est chargé de l'intérim du Cercle d'ABOMEY-CALAVI cumulativement avec ses fonctions

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de Service de l'Intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Premier Ministre  
Le Ministre de l'Intérieur

Porto-Novo, le 7 Mai 1960  
Pour le PREMIER MINISTRE absent;  
Le VICE-PREMIER MINISTRE,

M. AROUNA.-

AMPLIATIONS :  
Original I  
J.O.R.D. I  
Présidence IS  
Haussaire I  
M.I. 5  
C.D. I  
Trésor I  
BCP/FOM 3  
Cercle Abomey-Cala I

OKE ASSOGBA